

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 24 1979

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE

A/34/582  
22 octobre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Point 107 a) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGÉES DU MAINTIEN DE LA PAIX  
AU MOYEN-ORIENT

Force d'urgence des Nations Unies et Force des Nations Unies chargée  
d'observer le dégagement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 4	2
II. ETAT DES CONTRIBUTIONS .....	5 - 8	3
III. DEPENSES DE LA FUNU POUR LA PERIODE ALLANT DU 25 OCTOBRE 1978 AU 24 JUILLET 1979 INCLUS ET DE LA FNUOD POUR LA PERIODE ALLANT DU 25 OCTOBRE 1979 AU 24 OCTOBRE 1979 INCLUS	9	5
IV. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LE RAPATRIEMENT DES CONTINGENTS ET LA LIQUIDATION DE LA FUNU .....	10 - 12	5
V. PREVISIONS DE DEPENSES DE LA FNUOD AU-DELA DU 24 OCTOBRE 1979	13 - 15	6
VI. GESTION FINANCIERE DE LA FNUOD .....	16	6
VII. MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA TRENTE-QUATRIEME SESSION .....	17	7

ANNEXES

- I. DEPENSES DE LA FUNU ET DE LA FNUOD, 1978-1979
- II. PREVISIONS DE DEPENSES RELATIVES AU RAPATRIEMENT DES CONTINGENTS  
ET A LA LIQUIDATION DE LA FUNU
- III. PREVISIONS DE DEPENSES DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE  
D'OBSERVER LE DEGAGEMENT POUR LA PERIODE ALLANT DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 1979  
AU 30 NOVEMBRE 1980 INCLUS

## I. INTRODUCTION

1. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a adopté le 8 décembre 1978 sa résolution 33/13 C concernant le financement de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) et, à la même séance, elle a adopté la résolution 33/13 D relative au financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD). A ce moment-là, le Conseil de sécurité avait prorogé les mandats de la FONU et de la FNUOD jusqu'au 24 juillet 1979 et au 31 mai 1979, respectivement, par ses résolutions 438 (1979) et 441 (1978).

2. Au paragraphe 1 de la section I de sa résolution 33/13 C, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 58 059 000 dollars pour les opérations de la FONU pour la période allant du 25 octobre 1978 au 24 juillet 1979 inclus.

3. Au paragraphe 1 de la section II de sa résolution 33/13 D, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 12 159 828 dollars pour les opérations de la FNUOD pour la période allant du 25 octobre 1978 au 31 mai 1979 inclus. A la section III de la même résolution, l'Assemblée a en outre autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour la FNUOD jusqu'à concurrence d'un montant brut de 1 682 833 dollars par mois (le montant net étant de 1 666 000 dollars) pour la période allant du 1er juin au 24 octobre 1979 inclus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1979, ledit montant devant être réparti entre les Etats Membres conformément au plan énoncé dans ladite résolution.

4. Par sa résolution 449 (1979) du 30 mai 1979, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la FNUOD pour une nouvelle période de six mois allant jusqu'au 30 novembre 1979. Le Conseil de sécurité n'a pas prorogé le mandat de la FONU au-delà du 24 juillet 1979.

/...

II. ETAT DES CONTRIBUTIONS

5. Au 30 septembre 1979, le Secrétaire général avait reçu des contributions d'un montant de 452,7 millions de dollars pour la FUNU et la FNUOD, pour la période de six ans allant du 25 octobre 1973 au 24 octobre 1979 (24 juillet 1979 dans le cas de la FUNU). Le solde à recevoir des Etats Membres se chiffre à 79 millions de dollars, dont 52,9 millions de dollars mis en recouvrement auprès d'Etats Membres qui ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de faire de versements pour la FUNU ou la FNUOD. En conséquence, sur le solde non acquitté, 26,1 millions de dollars seulement peuvent être considérés comme recouvrables.

6. On trouvera ci-après l'état des contributions :

Etats des contributions à la FUNU et à la FNUOD au 30 septembre 1979

(en millions de dollars des Etats-Unis)

	Pour l'année terminée le 24 octobre						Total
	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979<sup>a/</sup></u>	
Crédits ouverts	79,8	80,0	109,8	92,6	95,6	70,2	528,0
Moins : Recettes accessoiries déduites					(3,7)	(0,6)	(4,3)
Engagements de dépenses supplémentaires autorisés						8,0	8,0
Montants mis en recouvrement	79,8	80,0	109,8	92,6	91,9	77,6	531,7
Paiements reçus	74,4	74,4	101,9	76,9	69,5	55,6	452,7
Solde à recevoir	5,4	5,6	7,9	15,7	22,4	22,0	79,0
Montant mis en recouvrement auprès d'Etats Membres qui ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de payer							52,9
Montant estimatif du solde recouvrable							26,1

a/ Pour la période de neuf mois se terminant le 24 juillet 1979, dans le cas de la FUNU, et la période de douze mois se terminant le 24 octobre 1979, dans le cas de la FNUOD.

/...

7. Au paragraphe 1 de la section III de sa résolution 33/13 C et au paragraphe 1 de la section IV de sa résolution 33/13 D, l'Assemblée générale a insisté sur la nécessité de contributions volontaires à la FNUU et à la FNUOD, respectivement, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Il n'a pas été versé de contributions volontaires en réponse à ces résolutions.

8. Comme le Secrétaire général l'a indiqué les années précédentes, le déficit du compte spécial FNUU/FNUOD ne cesse d'augmenter, en raison du non-paiement par certains Etats Membres des contributions mises en recouvrement auprès d'eux. Ce déficit, qui s'élevait l'an dernier à 43,4 millions de dollars, est actuellement estimé à 52,9 millions de dollars, comme il est indiqué plus haut dans le paragraphe 5. Cette situation pose un problème de plus en plus grave pour la gestion financière des Forces. Le Secrétaire général a eu des difficultés constantes à faire face au jour le jour aux dépenses engagées au titre des Forces, en particulier en ce qui concerne les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et le remboursement de ces sommes, qui n'a d'ailleurs jamais été effectué en temps voulu, a maintenant pris encore plus de retard. En outre, les pays qui fournissent des contingents n'ont pas été remboursés intégralement conformément aux taux convenus. Ils ont fait part au Secrétaire général de leur très vive inquiétude devant cette situation, qui impose une lourde charge à leurs gouvernements respectifs.

III. DEPENSES DE LA FUNU POUR LA PERIODE ALLANT DU 25 OCTOBRE 1978  
AU 24 JUILLET 1979 INCLUS ET DE LA FNUOD POUR LA PERIODE  
ALLANT DU 25 OCTOBRE 1978 AU 24 OCTOBRE 1979 INCLUS

9. On trouvera plus loin dans l'annexe I, un état des dépenses engagées par la FUNU pour la période allant du 25 octobre 1978 au 24 juillet 1979 et par la FNUOD pour la période allant du 25 octobre 1978 au 24 octobre 1979. Ces chiffres demeurent provisoires jusqu'à la clôture officielle des comptes pour l'exercice terminé le 24 octobre 1979.

IV. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LE RAPATRIEMENT DES CONTINGENTS  
ET LA LIQUIDATION DE LA FUNU

10. Le Secrétaire général, ne disposant d'aucun crédit à cette fin, a demandé l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires afin de contracter, en vertu des dispositions de la résolution 32/214 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal de 1978-1979, les engagements nécessaires pour le rapatriement des contingents et la liquidation de la FUNU. Le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements, en vertu de la résolution 32/214 de l'Assemblée générale, jusqu'à concurrence de 8 millions de dollars pour la période allant du 25 juillet 1979 au 24 octobre 1979 inclus.

11. L'application des arrangements nécessaires en vue du retrait méthodique de la FUNU a commencé le 24 juillet 1979 à minuit, dès l'expiration du mandat de la Force. Les contingents du Ghana, de l'Indonésie et de la Finlande, ainsi que des éléments des contingents du Canada, de la Pologne et de la Suède ont déjà quitté les lieux. Au 30 septembre 1979, l'élément militaire de la FUNU qui n'avait pas encore été rapatrié comprenait 1 176 membres des contingents logistiques, dont la plupart (700 environ) doivent partir vers la fin du mois d'octobre et les autres vers la fin novembre, ainsi qu'une force de sécurité de 330 hommes, dont on prévoit que la moitié environ devront rester jusqu'en avril 1980 pour assurer la sécurité. Les effectifs civils ont déjà été réduits et ceux qui sont encore en place devraient être supprimés progressivement d'ici avril 1980, date de fermeture prévue des bureaux, une fois achevé le déménagement des magasins et du matériel de la FUNU. Une partie du matériel et des fournitures a déjà été soit expédiée, soit mise en vente sur place, mais la plus grande partie est en dépôt au camp logistique d'Ismaïlia, où l'on a rassemblé le matériel et les fournitures provenant de camps et de lieux éloignés en attendant de les réexpédier ou d'en disposer sur place.

12. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général estime à 18 202 000 dollars le coût du rapatriement des contingents et de la liquidation de la Force, les recettes étant estimées à 4 534 000 dollars. Les prévisions de dépenses tiennent compte des dépenses engagées pour la période allant du 25 juillet au 24 octobre 1979, comme suite à l'autorisation de contracter des engagements dont il a été fait mention au paragraphe 10 ci-dessus. La ventilation par poste de dépenses figure à l'annexe II A (voir également les renseignements complémentaires donnés dans l'annexe II B au sujet des prévisions de dépenses).

/...

## V. PREVISIONS DE DEPENSES DE LA FNUOD AU-DELA DU 24 OCTOBRE 1979

13. Le mandat actuel de la FNUOD expire le 30 novembre 1979. En conséquence, à ce stade, le Secrétaire général ne demande de crédits que pour la période allant du 25 octobre au 30 novembre 1979 inclus, jusqu'à concurrence d'un montant brut de 1 682 833 dollars par mois (le montant net étant de 1 666 000 dollars), taux auquel il a été autorisé à engager des dépenses pour la FNUOD jusqu'au 24 octobre 1979.

14. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la FNUOD au-delà du 30 novembre 1979, et si l'on suppose que les effectifs de la Force atteindront 1 360 hommes - soit 200 de plus que précédemment, comme l'a proposé le Secrétaire général dans sa lettre (S/13479) du 26 juillet 1979, proposition qui a reçu l'agrément du Conseil de sécurité, ainsi qu'il ressort de la lettre (S/13480) de son Président\* datée du 1er août 1979 - et que les responsabilités de la Force demeureront inchangées, les dépenses de la FNUOD atteindront un montant brut de l'ordre de 2 096 333 dollars par mois (soit un montant net de 2 077 000 dollars après déduction des contributions du personnel) à compter du 1er décembre 1979. Il faudrait alors que l'Assemblée générale ouvre des crédits pour la FNUOD et autorise le Secrétaire général à contracter des engagements et à les répartir entre les Etats Membres au-delà du 30 novembre 1979. En conséquence, si le Conseil décide de proroger le mandat de la FNUOD, le Secrétaire général prie l'Assemblée générale, à sa présente session, de prendre les mesures voulues pour permettre le financement des dépenses de la Force du 1er décembre 1979 au 30 novembre 1980 inclus.

15. On trouvera à l'annexe III A au présent rapport une ventilation des prévisions de dépenses de la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1979 au 30 novembre 1980 inclus (voir aussi l'annexe III B, qui contient des renseignements complémentaires se rapportant à ces prévisions de dépenses).

## VI. GESTION FINANCIERE DE LA FNUOD

16. Un exercice financier particulier de 12 mois, allant du 25 octobre d'une année au 24 octobre de l'année suivante, coïncidant avec le mandat de la FUNU, avait été approuvé aux fins de la gestion financière du compte spécial de la FUNU-FNUOD. La FUNU ayant terminé ses opérations, le Secrétaire général propose que, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la FNUOD, l'exercice financier de la FNUOD aille du 25 octobre 1979 au 30 novembre 1980 inclus, et, par la suite, couvre la période de 12 mois allant du 1er décembre d'une année au 30 novembre de l'année suivante, dates correspondant au mandat de la FNUOD jusqu'à présent.

VII. MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE  
A SA TRENTE-QUATRIEME SESSION

17. Les diverses mesures qui seraient nécessaires pour assurer le financement passé et futur de la FUNU et de la FNUOD sont les suivantes :

a) L'Assemblée générale devra ouvrir des crédits d'un montant brut de 8 034 170 dollars (soit un montant net de 7 953 805 dollars), correspondant aux engagements que le Secrétaire général a été autorisé à contracter et à répartir entre les Etats Membres en vertu des dispositions de la section III de la résolution 33/13 D de l'Assemblée générale, pour la FNUOD, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 24 octobre 1979 inclus;

b) L'Assemblée générale devra ouvrir des crédits d'un montant brut de 2 862 827 dollars (soit un montant net de 2 042 193 dollars) et répartir ce montant entre les Etats Membres, pour la FNUOD, pour la période allant du 25 octobre 1979 au 30 novembre 1979 inclus;

c) En ce qui concerne la période postérieure au 30 novembre 1979, l'Assemblée générale devra ouvrir des crédits ou autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses, selon qu'il conviendra, pour faire face aux besoins et répartir les montants correspondants entre les Etats Membres, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de cette date;

d) L'Assemblée générale devra ouvrir les crédits nécessaires au rapatriement et à la liquidation de la FUNU et répartir les montants correspondants entre les Etats Membres.

ANNEXE I

Dépenses de la FUNU et de la FNUOD, 1978-1979

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>FUNU</u> (Du 25-10-78 au 24-7-79)	<u>FNUOD</u> (Du 25-10-78 au 24-10-79)
<u>1. Dépenses locales et d'appui</u>		
a) Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents .....	1 488	542
b) Traitements et dépenses connexes de personnel .....	5 197	1 373
c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	275	36
d) Rations .....	3 039	1 027
e) Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau .....	1 006	1 057
f) Location d'aéronefs .....	2 354	76
g) Communications .....	39	11
<u>2. Matériel et fournitures destinés à la Force</u>		
a) Achat de matériel de transport ...	1 288	379
b) Achat d'autre matériel .....	800	386
c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel .....	3 649	1 400
d) Fournitures et services .....	2 165	1 021
e) Fret, camionnage et messageries ..	922	278
f) Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents et remboursement des fournitures .....	1 800	500

/...



ANNEXE I (suite)

	<u>FUNU</u> (Du 25-10-78 au 24-7-79)	<u>FNUOD</u> (Du 25-10-78 au 24-10-79)
3. <u>Relève des contingents</u> .....	3 052	765
4. <u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u> .....	356	125
5. <u>Bien-être et loisirs</u> .....	441	154
6. <u>Paielement au titre des dépenses rela- tives aux contingents</u>		
a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents, au taux standard de 680 dollars par homme par mois, plus une somme supplémentaire de 200 dollars par homme par mois pour un certain nombre de spécialistes	26 854	9 883
b) Amortissement du coût de l'ha l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et les armes personnelles .....	2 635	979
7. <u>Contributions du personnel</u> .....	699	202
Total .....	58 059	20 194

ANNEXE II

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES

Prévisions de dépenses relatives au rapatriement des contingents  
et à la liquidation de la FUNU

A. Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

---

1.	<u>Dépenses locales et d'appui</u>	
a)	Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents .....	359
b)	Traitements et dépenses connexes de personnel .....	5 306
c)	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire .....	60
d)	Rations .....	120
e)	Location et entretien des locaux .....	331
f)	Location d'aéronefs .....	617
g)	Communications .....	50
2.	<u>Matériel et fournitures destinés à la Force</u>	
a)	Achat de matériel de transport .....	-
b)	Achat d'autre matériel .....	-
c)	Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel .....	380
d)	Fournitures et services .....	334
e)	Fret, camionnage et messageries .....	750
f)	Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents et remboursement des fournitures .....	350
3.	<u>Rapatriement des contingents</u> .....	1 800
4.	<u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u> .....	-
5.	<u>Bien-être et loisirs</u> .....	-

/...

ANNEXE II (suite)

---

6.	<u>Paiement au titre des dépenses relatives aux contingents</u>	
a)	Soldes et indemnités versées aux membres des contingents, au taux standard de 680 dollars par homme par mois, plus une somme supplémentaire de 200 dollars par homme par mois pour un certain nombre de spécialistes .....	6 569
b)	Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et les armes personnelles .....	642
7.	<u>Contributions du personnel</u>	<u>534</u>
	Total, rubriques 1 à 7 .....	<u>18 202</u>
8.	<u>Recettes provenant des contributions du personnel .....</u>	<u>534</u>
9.	<u>Recettes provenant de la vente du matériel excédentaire et recettes accessoires .....</u>	<u>4 000</u>

/...

B. Renseignements complémentaires

1 a) Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents ..... 359 000

1. Ce montant doit permettre à l'ONU de verser aux membres des contingents une indemnité de 1,28 dollar par homme par jour, du 25 juillet 1979 jusqu'à la date de leur rapatriement. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base de 280 200 jours-hommes.

1 b) Traitements et dépenses connexes de personnel ..... 5 306 000

2. Au 30 septembre 1979, il avait été mis fin à l'engagement de 40 membres du personnel recruté sur le plan international et de 119 membres du personnel local en poste dans la zone d'opérations. Les postes des 113 membres du personnel local qui restent seront progressivement supprimés à mesure que se dérouleront les opérations de liquidation de la Force, mais la plupart seront maintenus jusqu'à la fin du mois d'avril 1980, date à laquelle les opérations sur le terrain devraient se terminer. Il est prévu que les 38 postes créés à New York par suite du surcroît de travail ne seront plus inscrits au budget de la FUNU à compter du 18 décembre 1979.

3. Le montant prévu à cette rubrique comprend 2 473 000 dollars pour les traitements et les salaires, 2 263 000 dollars pour les dépenses communes de personnel, 20 000 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance, 50 000 dollars pour la main-d'oeuvre locale, 350 000 dollars pour les indemnités de licenciement et 150 000 dollars pour les primes de rapatriement.

1 c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire ..... 60 000

4. Les montants prévus à ce titre doivent permettre de couvrir le coût de l'indemnité de subsistance à verser au personnel militaire qui est en poste dans des lieux d'affectation où il n'y a ni logements ni cantines de l'ONU à sa disposition, ainsi qu'au personnel militaire en déplacement autorisé dans la zone de la mission (y compris les voyages des équipages des avions, la relève du personnel des postes avancés, le transport ordinaire des approvisionnements, les visites d'inspection et les déplacements des officiers de l'état-major).

/...

Dollars

1 d) Rations ..... 120 000

5. Il faudra continuer de distribuer des rations aux membres des contingents et de compenser la pénurie d'articles de base; les dépenses correspondantes sont estimées à 120 000 dollars.

1 e) Location et entretien des locaux ..... 331 000

6. Le montant prévu à ce titre doit permettre de couvrir la location de divers bureaux, entrepôts et logements pour la période restant à courir jusqu'à leur évacuation (103 000 dollars), les services d'entretien (20 000 dollars), l'approvisionnement en eau et électricité (148 000 dollars) et les fournitures pour les principaux travaux convenus de remise en état et de réparation des locaux (60 000 dollars).

1 f) Location d'aéronefs ..... 617 000

7. Du 25 juillet 1979 jusqu'à leur retrait, les deux avions Buffalo ont accompli 249 heures de vol (209 160 dollars, à raison de 840 dollars par heure de vol), le Skyvan 200 heures de vol (100 260 dollars, dont 15 800 dollars à raison de 79 dollars par heure de vol, 70 460 dollars pour deux mois de location et 14 000 dollars de dépôt), les quatre hélicoptères 240 heures de vol (260 250 dollars, dont 114 000 dollars à raison de 475 dollars par heure de vol et 146 250 dollars de frais de rapatriement) et le Fokker 56 heures de vol (47 600 dollars, à raison de 850 dollars par heure de vol).

1 g) Communications ..... 50 000

8. Le montant prévu à ce titre doit permettre de couvrir le coût des services télégraphiques et télex, la location de lignes téléphoniques, l'affranchissement du courrier et les frais d'expédition des valises diplomatiques.

2 c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel ..... 380 000

9. Le montant prévu à cette rubrique correspond au coût estimatif de l'utilisation et de l'entretien du parc de véhicules automobiles de la Force, ainsi que du matériel mobile lourd et des machines fixes pendant la période de retrait. Les dépenses prévues concernent essentiellement les achats de carburants et de lubrifiants (210 000 dollars) ainsi que les achats en quantité limitée de certaines pièces détachées, et le financement des travaux contractuels d'entretien des véhicules et d'autres éléments de matériel (170 000 dollars) effectués par des entreprises locales.

/...

Dollars

2 d) Fournitures et services ..... 334 000

10. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de financer certains services contractuels fournis à la Force, tels que blanchisserie, nettoyage à sec, travaux de coupe et de couture, service de bac, nettoyage et entretien des bureaux de l'état-major et enlèvement des ordures (118 000 dollars), de couvrir les dépenses afférentes à l'affranchissement du courrier du personnel militaire (5 000 dollars), à l'assurance commerciale (127 000 dollars) et à la vérification extérieure des comptes (22 000 dollars), et de financer l'achat d'une petite quantité de fournitures (62 000 dollars).

2 e) Fret, camionnage et messageries..... 750 000

11. Le montant prévu comprend le coût du transport et de la manutention du matériel et des fournitures provenant de la zone de la mission lors du rapatriement des contingents. Les prévisions relatives au fret sont fondées sur les tarifs établis par les conférences maritimes pour ce qui concerne les expéditions par mer et sur les tarifs mondiaux de fret aérien pour les expéditions par air.

2 f) Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents et remboursement des fournitures ..... 350 000

12. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents à la Force, conformément aux directives convenues, l'amortissement du matériel appartenant aux contingents et le coût des approvisionnements dont ils dotent leurs contingents à la demande de l'Organisation des Nations Unies.

3. Rapatriement des contingents ..... 1 800 000

13. Le montant prévu à cette rubrique concerne le coût du rapatriement des membres de la Force. Il comprend le coût des avions affrétés, le coût du transport par autocar jusqu'au port de départ et à partir du port d'arrivée et le service des bagages.

6 a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents au taux standard de 680 dollars par homme par mois, plus une somme supplémentaire de 200 dollars par homme par mois, pour un certain nombre de spécialistes ..... 6 569 000

14. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les soldes et indemnités de leurs troupes, au taux standard convenu, soit 680 dollars par mois et par homme pour tous les grades, plus un supplément de 200 dollars par mois et par homme pour un certain nombre de spécialistes (jusqu'à 25 p. 100 des contingents logistiques et jusqu'à 10 p. 100 des autres contingents).

Ces prévisions ont été établies sur la base de 9 173 mois-homme, calculés en fonction du nombre effectif des membres des contingents rapatriés au 30 septembre 1979 et du nombre projeté de ceux qui le seront par la suite.

Dollars

6 b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et les armes personnelles ..... 642 000

15. Le montant prévu doit permettre de verser aux gouvernements qui fournissent des contingents la somme correspondant à l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels fournis par ces gouvernements à leurs troupes, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et armes personnelles. Cette prévision a été établie sur la base de 9 173 mois-homme calculés ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 14 (ci-dessus).

7. Contributions du personnel ..... 534 000

16. Les dépenses de personnel indiquées sous la rubrique 1 b) intitulée "Traitements et dépenses connexes de personnel", ont été exprimées en montants nets. Le montant ci-dessus représente donc la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire le montant des contributions auxquelles les fonctionnaires de l'ONU sont assujettis conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

8. Recettes provenant des contributions du personnel ..... 534 000

17. Les traitements et émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont soumis à une retenue calculée d'après le barème figurant à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation, tel que l'Assemblée générale l'a modifié dans l'annexe à sa résolution 31/141 B du 17 décembre 1976. Ces recettes provenant des contributions du personnel seront versées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a créé par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Il sera porté au crédit des Etats Membres dans ce Fonds des montants proportionnels à leurs contributions au budget de la FUNU.

18. Le montant des contributions du personnel figurant au poste de dépenses 8 du budget est compensé par le présent poste de recettes provenant des contributions du personnel.

/...

Dollars

9. Recettes provenant de la vente de matériel excédentaire  
et recettes accessoires ..... 4 000 000

19. Le montant inscrit à cette rubrique représente les recettes qui résulteront vraisemblablement des transferts déjà prévus de matériel et approvisionnements à d'autres opérations de maintien de la paix, ainsi que de la vente de matériel, approvisionnements et ferraille.

20. Il est proposé de stocker en vue de son utilisation future le matériel excédentaire de la FUNU dont d'autres opérations de maintien de la paix n'ont pas besoin dans un avenir prévisible, et les sommes correspondantes seront portées au crédit de la FUNU au moment où le matériel sera effectivement transféré. Le montant total que la FUNU pourra ainsi récupérer est estimé provisoirement à 2 millions de dollars, qui ne sont pas compris dans les 4 millions de dollars de recettes prévues à la présente rubrique.

/...



ANNEXE III

FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER  
LE DÉGAGEMENT

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1979 au  
30 novembre 1980 inclus.

A. Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1.	<u>Dépenses locales et d'appui</u>	
a)	Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents .....	637
b)	Traitements et dépenses connexes de personnel .....	1 834
c)	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire .....	100
d)	Rations .....	1 360
e)	Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau .....	1 417
f)	Location d'aéronefs .....	76
g)	Communications .....	8
2.	<u>Matériel et fournitures destinés à la Force</u>	
a)	Achat de matériel de transport .....	526
b)	Achat d'autre matériel .....	652
c)	Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel .....	2 400
d)	Fournitures et services .....	1 113
e)	Fret, camionnage et messageries .....	300
f)	Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents et remboursement des fournitures .....	450
3.	<u>Relève des contingents</u> .....	882
4.	<u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u> .....	125
5.	<u>Bien-être et loisirs</u> .....	252

/...

ANNEXE III (suite)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

6.	<u>Paielement au titre des dépenses relatives aux contingents</u>	
a)	Soldes et indemnités versées aux membres des contingents, au taux standard de 680 dollars par homme par mois, plus une somme supplémentaire de 200 dollars par homme par mois pour un certain nombre de spécialistes .....	11 644
b)	Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois, pour les munitions et les armes personnelles .....	1 148
7.	<u>Contributions du personnel</u> .....	232
	Total, rubriques 1 à 7 .....	25 156
		<hr/> <hr/>
8.	<u>Recettes provenant des contributions du personnel</u> .....	232
		<hr/> <hr/>

/...

B. Renseignements complémentaires

1 a). Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	536 372
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	542 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	637 000

1. Une indemnité journalière est versée à tous les membres des contingents de la FNUOD pour couvrir leurs faux-frais personnels. Comme les années précédentes, le montant de l'indemnité en 1979-1980 représentera l'équivalent de 1,28 dollar par homme par jour, payable en monnaie locale. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'un effectif de 1 360 hommes.

1 b). Traitements et dépenses connexes de personnel

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	1 111 464
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	1 373 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	1 834 000

2. Le tableau d'effectifs actuel de la FNUOD comprend au total 110 postes dans la zone de la mission (4 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; 7 agents des services généraux; 15 agents du Service mobile et 84 agents locaux) et 4 postes créés par suite du surcroît de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York (1 administrateur et 3 agents des services généraux). Pour la période allant du 1er décembre 1979 au 30 novembre 1980, il est proposé de créer 9 postes supplémentaires d'agent du Service mobile et 15 postes d'agent local dans la zone de la mission et 3 nouveaux postes à New York (2 administrateurs et 1 agent des services généraux). Ces augmentations d'effectifs pour la FNUOD sont demandées pour les raisons ci-après, liées à la fin du mandat de la FUNU :

/...

3. Dans une lettre datée du 26 juillet 1979 (S/13479), adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a indiqué que, pour des raisons d'économie, la FNUOD avait compté dans une large mesure sur la FUNU pour son soutien logistique de troisième ligne et que, par conséquent, il fallait maintenant renforcer les unités logistiques de la Force. Par ailleurs, la FUNU avait prêté à la FNUOD un appui administratif tout aussi important. C'est pour ces raisons qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs civils de la FNUOD, à la fois dans la zone de la mission et à New York, comme il est indiqué ci-après :

- a) La section des achats est désormais chargée d'acheter directement les articles que, précédemment, la FUNU commandait pour le compte de la FNUOD. Celle-ci aura donc besoin d'un spécialiste des questions de rations, dont s'occupait précédemment la FUNU. La FNUOD devra également être dotée d'un comité des marchés, dont les fonctions incombent précédemment à la FUNU. A cette fin, la section des achats a besoin de 4 postes supplémentaires d'agent du Service mobile - deux fonctionnaires chargés des achats, un fonctionnaire chargé des marchés et des rations et un fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection - ainsi que de 4 postes d'agent local, dont 1 agent chargé des achats locaux, 1 commis chargé des opérations de dédouanement et 2 commis dactylographes.
- b) La section des finances a besoin de 3 postes supplémentaires d'agent local pour faire face à l'accroissement du volume de travail dû à l'augmentation des achats locaux et de l'effectif de la Force.
- c) La section des transports a besoin d'un poste de mécanicien recruté sur le plan international (Service mobile) et de 2 postes de mécanicien recruté sur le plan local, afin de pouvoir faire face au volume de travail accru lié à l'entretien des avions de type commercial.
- d) En raison de l'accroissement du nombre de locaux à usage de bureaux et de logements, la section des services généraux a besoin de 6 postes supplémentaires d'agent local, dont 4 postes d'hommes à tout faire et de nettoyeurs, 1 poste de plombier et 1 poste d'électricien.
- e) La section des communications a besoin de 4 postes supplémentaires d'agent du Service mobile : 2 postes de technicien-radio - l'un des titulaires devra posséder des connaissances en matière de télé-imprimerie, afin de pouvoir installer et entretenir le matériel requis pour les liaisons supplémentaires et entretenir le matériel courant - et 2 postes d'opérateur-radio, en raison des besoins accrus de la FNUOD en matière de communications. Le chef des communications remplit

/...

à l'heure actuelle, à temps partiel, des fonctions de technicien, fonctions dont il devrait être relevé afin de pouvoir se consacrer entièrement à l'administration de la section des communications.

- f) Le Bureau des services généraux à New York a besoin de 2 postes d'administrateur (P-4) et d'un poste d'agent des services généraux pour pouvoir s'acquitter des travaux liés à la FNUOD qui étaient auparavant exécutés pour son compte par le personnel de la FUNU.

4. Le tableau ci-après indique la ventilation des postes par classe et par catégorie :

Tableau d'effectifs proposé pour la FNUOD, par classe et par catégorie, pour 1979-1980, et chiffres correspondants pour 1978-1979

Classe	Nombre de postes		
	1978-1979	1979-1980	Augmentation (ou diminution) en 1979-1980 par rapport à 1978-1979
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>			
SSG	1	1	-
P-5	1	1	-
P-4	1	3	2
P-3	1	1	-
P-2	1	1	-
	-	-	-
Total	5	7	2
	-	-	-
<u>Agents des services généraux</u>			
G-4	10	11	1
	-	-	-
Total	10	11	1
	-	-	-
<u>Autres catégories</u>			
Agents du Service mobile	15	24	9
Agents locaux	84	99	15
	-	-	-
Total	99	123	24
	-	-	-
TOTAL GENERAL	<u>114</u>	<u>141</u>	<u>27</u>

/...

5. Le tableau ci-après indique la ventilation des postes par bureau ou service principal :

Répartition des postes de la FUNOD, par bureau ou par service

Bureau	1978-1979				1979-1980				Augmentation (ou diminution) en 1979-1980 par rapport à 1978-1979			
	A	G	SM	L	A	G	SM	L	A	G	SM	L
<u>I. Services de la FNUOD</u>												
Service relevant directement du Commandant de la Force	1	1	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-
Service relevant directement du Chef de l'administration	2	-	2	2	2	-	2	2	-	-	-	-
Section des achats	-	-	3	5	-	-	7	9	-	-	4	4
Section des finances	1	1	1	3	1	1	1	6	-	-	-	3
Section du personnel	-	1	-	2	-	1	-	2	-	-	-	-
Section des transports	-	2	-	19	-	2	2	21	-	-	2	2
Section des services généraux, y compris l'appui aux activités militaires	-	-	5	53	-	-	5	59	-	-	-	6
Section des communications	-	2	4	-	-	2	7	-	-	-	3	-
Total	4	7	15	84	4	7	24	99	-	-	9	15
<u>II. Postes créés par suite du surcroît de travail</u>												
Bureau des services généraux	1	3	-	-	3	4	-	-	2	1	-	-
TOTAL GENERAL	5	10	15	84	7	11	24	99	2	1	9	15

A = Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

G = Services généraux

SM = Service mobile

L = Agents locaux

/...

6. Les montants prévus pour les traitements et dépenses connexes de personnel comprennent 1 030 000 dollars pour les traitements et salaires, 764 000 dollars pour les dépenses communes de personnel et 40 000 dollars pour les frais de voyage et indemnités de subsistance connexes. Pour calculer le montant estimatif des traitements et dépenses communes de personnel, on a appliqué au coût des postes qui existent déjà, un abattement de 5 p. 100 pour mouvements de personnel et au coût des postes nouveaux, un abattement de 50 p. 100 pour délais de recrutement.

1 c). Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	27 319
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	36 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	100 000

7. Les montants prévus à ce titre doivent permettre de couvrir le coût de l'indemnité de subsistance à verser au personnel militaire qui est en poste dans des lieux d'affectation où il n'y a ni logements ni cantines de l'ONU à sa disposition, ainsi qu'au personnel militaire en déplacement autorisé dans la zone de la mission, y compris la relève du personnel des postes avancés, le transport ordinaire des approvisionnements, les visites d'inspection et les déplacements des officiers de l'état-major. La FNUOD a un détachement de police militaire à Tel-Aviv; il y a à Lattaquié du personnel s'occupant du contrôle des mouvements et du personnel logistique et des détachements des transmissions sont stationnés à Tibériade et Tel-Aviv. A Tel-Aviv, des détachements de la FUNU servaient antérieurement les intérêts des deux Forces. Dans les lieux d'affectation où l'ONU fournit des logements au personnel, l'indemnité de subsistance journalière autorisée est réduite de 50 p. 100. Les prévisions de dépenses ont été établies sur la base d'un taux moyen de 28 dollars par personne et par jour.

1 d). Rations

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	1 037 617
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	1 027 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	1 360 000

/...

8. Les montants prévus doivent permettre de nourrir le personnel militaire de la Force, ainsi que le personnel civil affecté à des postes où une cantine est nécessaire. Les rations sont distribuées en fonction des besoins approuvés en la matière. Les estimations ont été établies sur la base de 1 360 hommes, pour un coût moyen journalier de 3,41 dollars par personne. On a appliqué un abattement de 20 p. 100 pour rations non utilisées, afin de tenir compte des membres du personnel en poste dans des lieux d'affectation où il n'y a pas de cantine et de ceux qui sont en déplacement autorisé, en permission ou absents de leur cantonnement pour d'autres raisons, ainsi que du fait que certains contingents semblent ne pas utiliser toutes les rations fournies par l'ONU parce qu'ils reçoivent des subventions de leurs gouvernements respectifs au titre des rations.

1 e). Location, entretien et construction de locaux,  
éclairage, chauffage, énergie et eau

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	750 748
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	1 057 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	1 417 000

9. Les crédits prévus à ce titre doivent permettre de couvrir le coût des logements à usage de locaux, bureaux, entrepôts et autres installations nécessaires à la FNUOD, y compris le quartier général de la Force, les camps de base, les positions et les postes d'observation. Ces montants se décomposent comme suit par grande catégorie de dépenses :

	<u>Dollars</u>
i) Location de locaux	465 000
ii) Entretien, réparation et aménagement des locaux	430 000
iii) Réparation et entretien des routes et des conduites d'eau	24 000
iv) Approvisionnement en eau et en électricité	68 000
v) Construction de locaux	430 000
Total	<u>1 417 000</u>

/...



i) Location de locaux

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	254 030
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	276 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	465 000

10. Le coût estimatif de location des locaux nécessaires à la Force se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
Ensemble de locaux du quartier général de la FNUOD	385 000
Atelier/garage	50 000
Frais d'éclairage, de chauffage, d'énergie, d'eau et d'entretien lorsqu'ils ne sont pas compris dans le loyer	30 000
	<hr/>
Total	465 000
	<hr/> <hr/>

11. La superficie actuellement louée représente environ 3 680 mètres carrés de locaux à usage de bureaux, logements et cantines, dispersés dans toute la ville de Damas. Cette situation n'est pas satisfaisante du point de vue de la sécurité, de la direction et du commandement, et nuit à l'efficacité. On aurait besoin, d'après les estimations, de 1 470 mètres carrés en plus pour le personnel supplémentaire du quartier général. Si l'on loue de nouveaux locaux dispersés, cela ne fera qu'ajouter aux inconvénients des arrangements actuels. En outre, il est impossible d'étendre la surface actuellement occupée par la cuisine et la cantine au quartier général de la FNUOD, qui est insuffisante pour accueillir le personnel militaire déjà en poste, ce qui oblige à prévoir plusieurs services pour les repas. De plus, la surface des entrepôts est très limitée, et ne suffit pas pour les fournitures, médicales et autres, entreposées au quartier général de la FNUOD. Pour toutes ces raisons, on pense que centraliser le quartier général de la FNUOD dans un ensemble unique serait la solution la plus économique pour satisfaire aux besoins supplémentaires du quartier général et permettrait d'améliorer l'efficacité et la coordination. En conséquence, des crédits ont été prévus pour la location de l'ensemble proposé pour le quartier général de la FNUOD, dont le coût estimatif s'élève à 385 000 dollars pour la période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980.

/...

12. L'atelier actuel de la FNUOD à Damas (véhicules automobiles), qui a été installé en janvier 1978 pour assurer l'entretien et la réparation des véhicules de type commercial de la Force, devra être développé, étant donné le nombre accru de véhicules de ce type dont la FNUOD a besoin. Le loyer correspondant est estimé à 50 000 dollars pour la période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980.

ii) Entretien, réparation et aménagement des locaux

Dollars

Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	327 641
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	333 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	430 000

13. Les montants prévus couvrent l'entretien et la réparation des locaux, y compris leur aménagement, au quartier général, dans les camps des contingents, aux postes de commandement et positions avancés, ainsi que l'entretien et la réparation des locaux loués par la Force. Sont inclus dans ces montants :

- a) 240 000 dollars pour les matériaux et fournitures nécessaires pour les travaux que la Force prévoit d'exécuter par elle-même, tels que matériaux de maçonnerie (ciment, parpaings de béton, chaux et graviers), matériaux de menuiserie (bois d'oeuvre, contreplaqué, feuilles de plastique et tôles, clous, vis, etc.), matériaux de plomberie (tubes, tuyaux, robinets, W.C., soupapes, éviers, etc.), matériel électrique (câbles et fils, prises, ampoules, fusibles, etc.) et matériaux divers (acier, peinture, verre, fenêtres, grillage, cloisons, etc.).
- b) 190 000 dollars pour les travaux qui doivent être exécutés par des entrepreneurs locaux, tant pour l'entretien normal que pour des installations électriques et des systèmes d'adduction d'eau et d'égouts. Dans ce chiffre, entrent les coûts de réparations essentielles pour toutes les positions, notamment le remplacement de planchers et d' huisseries en bois trop vieux, détériorés et pourris, ainsi que des améliorations nécessaires des installations de voirie et d'assainissement (100 000 dollars), et des réparations et transformations dans les camps de base (90 000 dollars).

/...

iii) Réparation et entretien des routes et  
des conduites d'eau

Dollars

Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	10 000
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	53 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	24 000

14. Des crédits sont prévus pour le gravillonnage de routes (1 500 dollars) et le revêtement en dur de routes (9 000 dollars) dans toute la zone des opérations, et pour le revêtement en dur des zones d'entretien des véhicules et des aires de stationnement au camp Ziouani (10 000 dollars). Ce montant comprend également le coût de la rénovation de certains éléments du système d'adduction d'eau (3 500 dollars).

iv) Approvisionnement en eau et électricité

Dollars

Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	16 049
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	39 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	68 000

15. Les crédits prévus à ce titre doivent couvrir le coût de l'approvisionnement en eau (6 000 dollars) et en électricité (29 000 dollars) du camp Ziouani et de l'électricité du camp Faouar (33 000 dollars).

v) Construction de locaux

Dollars

Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	143 028
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	356 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	430 000

/...

16. Le montant prévu correspond au coût d'un programme continu visant à assurer des installations sanitaires convenables, des locaux sûrs pour les entrepôts et les ateliers, des installations pour les carburants et lubrifiants ainsi que des locaux appropriés pour abriter les bureaux administratifs et le matériel de communications. Il comprend également le coût de remplacement d'un bâtiment de soutien logistique qui a brûlé. Le coût de ce programme est estimé à 175 000 dollars dont un montant de 65 000 dollars représentant 50 p. 100 du prix d'achat, sera porté au crédit de la FUNU pour des bâtiments préfabriqués (matériel excédentaire de la FUNU).

17. Le montant prévu à cette rubrique comprend également les dépenses entraînées par la présence d'un personnel supplémentaire de soutien logistique, au titre des logements, cantines, etc. (255 000 dollars). Ce chiffre comprend un montant de 185 000 dollars, représentant 50 p. 100 du prix d'achat, à porter au crédit de la FUNU pour des bâtiments préfabriqués (matériel excédentaire de la FUNU).

1 f). Locations d'aéronefs

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	80 568
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	76 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	28 000

18. Le montant prévu correspond au coût d'utilisation d'un Fokker F-27, fourni par le Gouvernement suisse, et qui est également utilisé par l'ONUST et la FINUL. Cet appareil accomplira, pour le compte de la FNUOD, 36 heures de vol au cours de la période de 12 mois, à raison de 790 dollars l'heure de vol, y compris le coût du carburant et des lubrifiants. Cet avion a un vaste rayon d'action et peut transporter rapidement du personnel et du matériel dans la région du Moyen-Orient.

1 g). Communications

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	5 284
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	11 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	8 000

/...

19. Ces prévisions comprennent le coût des communications (à l'exception du coût du personnel et du matériel), à New York, Genève et Pise, ainsi qu'entre les centres d'opérations de la FNUOD, y compris le coût des services télégraphiques et télex, la location des lignes téléphoniques, les appels téléphoniques et l'affranchissement du courrier officiel.

2 a) Achat de matériel de transport

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	248 673
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	400 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	526 000

20. Les véhicules de transport qu'il est proposé d'acheter pour 1979-1980, afin de renforcer le parc de la FNUOD, sont décrits dans le tableau ci-après :

	<u>Nombre</u>	<u>Prix d'achat (dollars)</u>
<u>I. Remplacement de véhicules</u>		
Voitures (légères)	3	18 900
Wagoneers	2	12 000
Camions à usage spécial (frais de transport compris)	2	176 600
Total	<u>7</u>	<u>207 500</u>
<u>II. Nouvelles acquisitions</u>		
Remorques	16	32 000
<u>Total général</u>	<u>23</u>	<u>239 500</u>

21. Il est proposé d'acheter, pour un coût de 147 000 dollars (176 500 avec le transport) deux véhicules tout terrain à utiliser dans les régions montagneuses accidentées. Les autres véhicules proviendront des excédents de la FUNU, à un coût évalué à 50 p. 100 de leur prix d'achat (31 500 dollars). Les remorques doivent permettre d'accroître la charge utile des véhicules.

22. On trouvera dans le tableau ci-après la liste des véhicules qu'il sera nécessaire d'acquérir par suite de l'accroissement des effectifs du quartier général de la FNUOD et des contingents logistiques. Tous ces véhicules devraient être prélevés sur les surplus de la FUNU, moyennant le versement à cette dernière

/...

d'une somme de 318 000 dollars, représentant 50 p. 100 du prix d'achat des véhicules. Les contingents fourniront 27 véhicules supplémentaires qui leur appartiennent, au titre desquels un crédit de 114 000 dollars est inscrit au poste budgétaire 2 f) (amortissement) et 76 000 dollars au poste budgétaire 2 e) (transport des véhicules).

	<u>Nombre</u>	<u>Prix d'achat</u> (Dollars)
Voitures (légères)	9	53 100
Wagoneers	2	13 600
Jeeps (1/4 de tonne)	7	40 600
Autocars (légers)	3	23 100
Autocars (20 places)	1	33 800
Camionnettes découvertes (1/4 de tonne)	4	31 200
Camions (3/4 de tonne)	4	46 400
Camions (3 tonnes)	7	168 000
Benne à ordures	1	28 800
Camion de ramassage	1	23 300
Voiture de pompiers	1	50 000
Chargeuse par l'avant	1	25 000
Camions à remorque	2	100 000
Total	<u>43</u>	<u>636 900</u>

2 b) Achat d'autre matériel

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	278 761
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	386 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	652 000

/...

23. Le montant prévu correspond à l'acquisition du matériel indiqué ci-après, qui sera, soit acheté, soit prélevé sur les surplus de la FUNU :

	<u>Dollars</u>
i) Matériel de communications	358 700
ii) Générateurs	38 700
iii) Matériel d'entretien et de réparation	19 400
iv) Matériel médical et dentaire	3 300
v) Tentés	-
vi) Matériel pour logements et cantines	63 200
vii) Mobilier et matériel de bureau	40 000
viii) Matériel d'observation	71 700
ix) Matériel divers	57 000
Total	<u>652 000</u>

i) Matériel de communications

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	24 474
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	30 500
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	358 700

24. Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel de communications ci-après (97 100 dollars, dont 16 200 dollars pour le transport), qui ne se trouve pas dans les stocks de la FUNU :

/...



- a) 22 600 dollars : matériel d'essai pour l'atelier radio du quartier général, qui servira à l'entretien et à la réparation du matériel de communications.
- b) 23 000 dollars : codeur en liaison directe pour le traitement des câbles codés, devant remplacer le système sur bande, désuet.
- c) 30 000 dollars : système THF multicanaux à porteuse, pour permettre l'intégration du PC tactique avancé de la Force dans le système central de téléphone et de téléscripteur de la Force.
- d) 4 500 dollars : chargeurs de batteries. Dix chargeurs sont demandés pour la zone de la mission.
- e) 800 dollars : groupe récepteur/émetteur télécommandé, pour accroître l'efficacité du système de liaison radio air-sol-air.

25. Le montant prévu à cette rubrique doit également permettre d'acquérir le matériel ci-après, par prélèvement sur les surplus de la FUNU, cette dernière bénéficiant d'un crédit de 261 600 dollars, soit 50 p. 100 du prix d'achat du matériel :

- a) 125 000 dollars : 125 postes de radio (12 canaux, modulation de fréquence émetteur/récepteur) destinés à remplacer les postes hors d'usage et à équiper les nouveaux véhicules. (Prix d'achat : 250 000 dollars).
- b) 50 000 dollars : système UHF multicanaux à porteuse, destiné aux communications par téléphone/téléscripteur entre le quartier général et les contingents situés dans les camps de base, ce qui nécessitera quatre installations. (Prix d'achat : 100 000 dollars).
- c) 34 500 dollars : standards automatiques destinés à desservir 100 lignes téléphoniques entre les bureaux, les logements, etc. (Prix d'achat : 69 000 dollars).
- d) 16 500 dollars : récepteur/émetteur radio à haute fréquence devant relier le quartier général de Damas et le bureau de Lattaquié. (Prix d'achat : 33 000 dollars).
- e) 6 250 dollars : appareils téléphoniques automatiques. Il faut 250 appareils de ce type du fait de l'installation d'un nouveau système de communication automatique. (Prix d'achat : 12 500 dollars).
- f) 7 900 dollars : réseau radio à l'usage des équipes d'inspection. Ce matériel est nécessaire afin de doter les équipes d'inspection d'une fréquence distincte pour les communications radio. (Prix d'achat : 15 800 dollars).

/...

- g) 9 500 dollars : télé-imprimeur électronique. Il s'agit de remplacer le matériel désuet et hors d'usage au quartier général de Damas. (Prix d'achat : 19 000 dollars).
- h) 11 950 dollars : magnétophones pour enregistrer les liaisons radio quotidiennes, commutateurs manuels pour le système de téléscripteur et de téléphone à THF, télé-imprimeurs et antenne radio. (Prix d'achat : 23 900 dollars).

ii) Générateurs

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	60 697
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	72 200
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	38 700

26. Le montant prévu doit permettre l'acquisition de générateurs auprès de la FUNU, qui bénéficiera d'un crédit de 38 700 dollars, équivalant à 50 p. 100 du prix d'achat du matériel; il s'agit de 10 générateurs de 7 kVA devant remplacer les générateurs hors d'usage répondant aux besoins des positions (prix d'achat : 40 000 dollars) et de cinq générateurs de 15 kVA visant à améliorer le matériel des positions (prix d'achat : 37 500 dollars).

iii) Matériel d'entretien et de réparation

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	20 960
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	9 600
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	19 400

27. Le montant prévu correspond à l'acquisition de petit outillage et de matériel divers destinés aux ateliers d'entretien et de réparation; le matériel sera prélevé sur les surplus de la FUNU, qui bénéficiera d'un crédit de 19 400 dollars, représentant la moitié environ du prix d'achat du matériel.

/...

iv) Matériel médical et dentaire

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	13 503
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	2 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	3 300

28. Le montant prévu correspond à l'acquisition de matériel médical et de laboratoire qui sera prélevé sur les surplus de la FUNU, laquelle bénéficiera d'un crédit de 3 300 dollars, représentant la moitié environ du prix d'achat du matériel.

v) Tentes

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	-
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	37 200
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	-

29. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

vi) Matériel pour logements et cantines

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	23 932
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	45 800
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	63 200

/...

30. Le montant prévu correspond à l'acquisition, auprès de la FUNU, de matériel pour logements et cantines destiné à remplacer les articles hors d'usage ou endommagés de la FNUOD; la FUNU percevra un crédit égal à 50 p. 100 du prix d'achat du matériel, représentant un total de 126 400 dollars, se répartissant comme suit : lits (23 800 dollars), matelas (16 000 dollars), armoires (30 400 dollars), tables (9 000 dollars), chaises (4 000 dollars), glaces (4 000 dollars), lampes (3 400 dollars), articles divers (7 000 dollars), cuisinières et fours (12 000 dollars), tables chauffantes à vapeur (2 400 dollars), et autres articles de cuisine et de cantines (14 400 dollars).

vii) Mobiliers et matériel de bureau

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	10 692
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	24 800
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	40 000

31. Le montant prévu correspond à l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau qui seront prélevés sur les surplus de la FUNU; celle-ci percevra un crédit de 40 000 dollars, correspondant à la moitié environ du prix d'achat des articles suivants : bureaux, chaises, tables, classeurs, étagères et meubles divers (prix d'achat : 50 000 dollars); machines à écrire, calculatrices, machines à photocopier, etc. (prix d'achat : 30 000 dollars). Il s'agit essentiellement de remplacer les articles hors d'usage ou d'acheter le matériel supplémentaire nécessaire du fait de l'accroissement des effectifs.

viii) Matériel d'observation

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	98 126
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	114 700
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1979 : montant prévu	71 700

32. Sur le montant prévu, 64 800 dollars correspondent à l'achat de six dispositifs d'observation nocturne (y compris les frais de transport) et 6 900 dollars à l'acquisition de 35 jumelles, 35 boussoles et un épidiastroscope, qui seront prélevés sur les surplus de la FUNU, moyennant un crédit correspondant à 50 p. 100 environ du prix d'achat des articles (13 790 dollars).

/...

ix) Matériel divers

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	26 377
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	49 200
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	57 000

33. Le montant prévu correspond au coût de remplacement de divers articles hors d'usage et au coût d'acquisition de matériel supplémentaire essentiel, qui sera prélevé sur les surplus de la FUNU, moyennant un crédit de 57 000 dollars correspondant à 50 p. 100 environ du prix d'achat des articles; ces articles sont les suivants :

	<u>Prix d'achat</u>		
	<u>Matériel de remplacement</u> (dollars)	<u>Matériel supplémentaire</u> (dollars)	<u>Total</u> (dollars)
Climatiseurs	6 800	4 500	11 300
Réfrigérateurs	18 000	4 700	22 700
Congélateurs	20 000	1 300	21 300
Matériel de lutte contre les incendies	-	27 000	27 000
Radiateurs	15 600	2 800	18 400
Chauffe-eau	3 600	-	3 600
Pompes à eau	-	2 400	2 400
Cuisinières à gaz	4 400	-	4 400
Matériel de détection des mines	2 900	-	2 900
Total	<u>71 300</u>	<u>42 700</u>	<u>114 000</u>

/...

2 c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles  
et d'autres éléments de matériel

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	1 504 348
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	1 400 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	2 400 000

34. Les montants prévus au titre des frais d'utilisation et d'entretien du parc de véhicules automobiles de la FNUOD, ainsi que du matériel mobile lourd et des machines fixes, se décomposent comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) Carburants et lubrifiants	840 000
ii) Pièces détachées et entretien des véhicules	900 000
iii) Organes de rechange pour les véhicules	350 000
iv) Pièces détachées et entretien d'autres éléments de matériel	80 000
Total	<u>2 170 000</u>
Frais de transport des pièces détachées et organes de rechange	230 000
Total général	<u><u>2 400 000</u></u>

i) Carburants et lubrifiants

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	472 476
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	595 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	840 000

/...

35. Les montants prévus à la présente rubrique correspondent au coût de l'essence (540 000 dollars), du carburant diesel (150 000 dollars), de l'huile de moteur, des lubrifiants et des autres produits pétroliers (150 000 dollars) destinés à l'utilisation et à l'entretien des véhicules automobiles, du matériel mobile lourd et des machines fixes.

ii) Pièces détachées et entretien des véhicules

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	946 656
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	582 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	900 000

36. Les montants prévus doivent permettre de couvrir le coût des pièces détachées des véhicules de type militaire (660 000 dollars) et des véhicules de type commercial (140 000 dollars), ainsi que de passer des contrats locaux pour l'entretien et la réparation des véhicules (100 000 dollars).

iii) Organes de rechange pour les véhicules

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	20 622
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	70 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	350 000

37. Il faudra remplacer d'importants organes de véhicule qu'il ne serait plus rentable de réparer, notamment des moteurs, des transmissions, des différentiels, des axes de transmission, des boîtes de vitesse et des ponts arrière. Les frais sont évalués à 350 000 dollars.

iv) Pièces détachées et entretien d'autres éléments de matériel

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	64 594
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	153 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	80 000 /...

38. Les montants prévus doivent permettre de couvrir le coût des pièces détachées et de l'entretien des machines fixes et d'autres éléments de matériel non consommables : générateurs, pompes, réfrigérateurs, congélateurs, chauffe-eau, ventilateurs électriques, fourneaux et machines de bureau. Les frais sont évalués à 80 000 dollars.

2 d) Fournitures et services

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	1 010 362
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	1 021 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	1 113 000

39. Les montants prévus doivent permettre de couvrir le coût des fournitures consommables et des services divers énumérés dans le tableau ci-après, au sujet desquels on trouvera des détails plus loin. Dans la mesure du possible, les fournitures seront prélevées sur les surplus de la FUNU moyennant un crédit à la FUNU.

	<u>Dollars</u>
i) Vêtements et uniformes .....	96 100
ii) Matériel de campagne .....	41 600
iii) Fournitures médicales et dentaires .....	109 000
iv) Matériel sanitaire et d'entretien .....	45 100
v) Intendance générale .....	267 000
vi) Fournitures et piles pour les services de transmissions..	150 000
vii) Papeterie et fournitures de bureau .....	56 200
viii) Services contractuels .....	198 000
ix) Assurance commerciale .....	59 000
x) Consultations médicales et soins d'urgence .....	40 000



	<u>Dollars</u>
xi) Affranchissement du courrier du personnel militaire ...	6 000
xii) Service de vérification extérieure des comptes .....	15 000
xiii) Divers .....	30 000
Total .....	<u>1 113 000</u>

i) Vêtements et uniformes

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	192 179
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	131 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	96 100

40. Les montants prévus doivent permettre :

a) De distribuer des tenues de l'ONU - qui sont conservées par les hommes relevés (2 720 tenues à raison de 30 dollars par tenue, soit 81 600 dollars). De plus, environ 50 p. 100 des doublures de casques fournies par l'ONU devront être remplacés pour cause d'usure (4 500 dollars).

b) De distribuer aux employés civils locaux et au personnel militaire affecté à certains travaux des articles d'habillement spéciaux nécessaires pour des considérations d'hygiène ou de sécurité (10 000 dollars).

ii) Matériel de campagne

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	85 400
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	27 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	41 600

/...

41. Ces montants sont destinés à l'achat de 220 rouleaux de fil de fer barbelé en accordéon (3 300 dollars), de 50 000 sacs à sable (15 000 dollars), de 14 batteries de projecteurs (2 150 dollars), de 130 survêtements DCA (6 500 dollars) et d'articles divers tels que cornières en fer, bois de charpente, piquets d'acier, etc. (4 650 dollars). A cette rubrique figure également le coût de 10 abris préfabriqués en béton (10 000 dollars).

iii) Fournitures médicales et dentaires

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	100 829
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	44 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	109 000

42. Les montants prévus doivent permettre l'achat d'une grande variété de fournitures médicales et dentaires nécessaires à la Force : médicaments (82 000 dollars), vaccins (4 700 dollars), pansements et antiseptiques (8 200 dollars), fournitures chirurgicales (3 500 dollars), dentaires (2 300 dollars), de laboratoire (4 800 dollars) et de radiologie (3 500 dollars).

iv) Matériel sanitaire et d'entretien

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	45 745
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	49 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	45 100

43. Les montants prévus sont destinés à couvrir les besoins en insecticides, désinfectants, matériel de pulvérisation, produits pour toilettes chimiques (en poudre et liquide) savons et détergents, produits chimiques pour la purification de l'eau, balais et serpillières, cire, désodorisants, brosses, etc. Les prévisions sont faites sur la base des achats antérieurs de la Force.

v) Intendance générale

Dollars

Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	208 783
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	244 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	267 000

44. Les montants prévus correspondent au coût annuel des articles suivants : kérosène et gaz butane (130 000 dollars); articles de literie tels que couvertures, sacs de couchage, oreillers et draps (25 000 dollars); vaisselle, couverts et ustensiles de cuisine (20 000 dollars); piles autres que les piles pour radios et accumulateurs pour véhicules (5 000 dollars); matériaux d'emballage et de conditionnement (10 000 dollars); peintures, brosses, etc. (25 000 dollars); outils à main (2 000 dollars); papeterie et articles en plastique (25 000 dollars); et autres fournitures diverses : drapeaux et autocollants, recharges d'extincteurs, bouteilles d'acétylène et matériel électrique (25 000 dollars).

vi) Fournitures et piles pour les services de transmissions

Dollars

Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	49 156
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	118 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	150 000

45. Le montant prévu comprend le coût des fournitures nécessaires aux installations de transmissions de type militaire, des appareils mobiles, des piles et accumulateurs, des trousseaux d'outillage de radiotechnicien, des cristaux, des transistors, des modules et des articles consommables nécessaires à l'entretien des systèmes de transmissions (124 000 dollars), ainsi que les fournitures nécessaires au centre de transmission du quartier général de la FNUOD, y compris les pièces détachées, le papier pour télescripteur, les rubans, bandes, piles, etc. (26 000 dollars).

vii) Papeterie et fournitures de bureau

Dollars

Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	45 254
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	51 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	56 200

46. Les montants prévus à cette rubrique correspondent au coût d'une large gamme de fournitures utilisées dans tous les bureaux de la Force, y compris les fournitures de reproduction et l'impression des formules.

viii) Services contractuels

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	152 702
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	181 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	198 000

47. Le montant prévu concerne les travaux de coupe et de couture, la coiffure et l'enlèvement des ordures dans les camps de base (42 000 dollars); le blanchissage et le nettoyage à sec pour l'ensemble du personnel militaire et du personnel du Service mobile (146 000 dollars); et le nettoyage des latrines dans les camps de base (10 000 dollars). Les chiffres ont été calculés d'après le coût des contrats en cours.

ix) Assurance commerciale

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	58 300
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	59 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	59 000

48. Le montant prévu concerne le coût de l'assurance aux tiers contractée par la Force pour son parc de véhicules.

x) Consultations médicales et soins d'urgence

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	30 720
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	44 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	40 000

49. Le montant prévu concerne les soins et le traitement des membres du personnel militaire malades et blessés et les soins dentaires d'urgence lorsque le traitement ne peut être effectué par une unité médicale de la Force.

/...

xi) Affranchissement du courrier du personnel militaire

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	347
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	6 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	6 000

50. Le montant prévu concerne l'affranchissement du courrier personnel des militaires à destination de leur pays d'origine.

xii) Service de vérification extérieure des comptes

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	14 570
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	15 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	15 000

51. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la vérification extérieure des comptes de la Force.

xiii) Divers

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	26 377
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	52 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	30 000

52. Le montant prévu concerne l'achat de blocs de glace (3 000 dollars), de jerrycans (2 000 dollars), de médailles (9 000 dollars) et les fournitures et services divers non énumérés ailleurs (12 400 dollars), ainsi que le coût des programmes de formation linguistique et professionnelle du personnel (3 600 dollars).

/...

2 e) Fret, camionnage et messageries

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	271 508
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	278 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	300 000

53. Le montant prévu concerne le transport et la manutention du matériel et des fournitures à destination et en provenance de la zone de la mission non prévus à d'autres rubriques, ainsi que le transport de la valise diplomatique et la location du matériel de manutention. Les prévisions relatives au fret sont fondées sur les tarifs établis par les conférences maritimes pour ce qui concerne les expéditions par mer et sur les tarifs mondiaux de fret aérien pour les expéditions par air.

/...

2 f) Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents et remboursement des fournitures

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	572 000
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	500 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	450 000

54. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents l'amortissement du matériel dont ils dotent leurs contingents à la demande de l'Organisation des Nations Unies.

55. Le coût estimatif de l'amortissement est fondé sur les directives générales convenues qui prévoient le remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents sur une période de quatre ans. Lorsque l'amortissement a été complètement remboursé, la propriété des articles revient à l'Organisation des Nations Unies, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement pour certains articles spéciaux.

3. Relève des contingents

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	456 569
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	765 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	882 000

56. Le montant prévu concerne le coût de la relève des contingents à l'expiration de leur tour de service d'environ six mois, y compris le coût du rapatriement de membres de la Force pour des raisons médicales, familiales ou autres. Le montant demandé comprend le coût des avions affrétés, le coût du transport par autocars jusqu'au port de départ ou à partir du port d'arrivée et le service des bagages.

/...



4. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité

Dollars

Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	125 000
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	125 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	125 000

57. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les prestations versées par ces gouvernements en vertu de leur législation nationale ou de leurs règlements en cas de décès, de blessures, d'invalidité ou de maladie des membres de la Force imputables au service auprès de la FNUOD.

5. Bien-être et loisirs

Dollars

Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	202 328
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	154 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	252 000

58. Des permissions de détente sont accordées aux militaires, au taux de 10,50 dollars par jour, à raison d'un maximum de sept jours de permission durant une période de six mois (202 000 dollars). Le montant prévu comprend également l'achat de fournitures et de matériel de loisirs et de sport, la location de films, ainsi que l'entretien d'installations de loisirs et de sport (50 000 dollars).

/...

6 a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents, au taux standard de 680 dollars par homme par mois, plus une somme supplémentaire de 200 dollars par homme par mois pour un certain nombre de spécialistes

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	9 596 000
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	9 883 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	11 644 000

59. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les soldes et indemnités de leurs troupes, au taux standard convenu, soit 680 dollars par mois pour tous les grades, plus un supplément de 200 dollars par mois pour un certain nombre de spécialistes (jusqu'à 25 p. 100 des contingents logistiques et jusqu'à 10 p. 100 des autres contingents). Ces prévisions sont fondées sur un effectif de 1 360 hommes de tous grades pour la Force durant cette période.

6 b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et armes personnelles

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	950 000
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	979 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	1 148 000

60. Le montant prévu doit permettre de verser aux gouvernements qui fournissent des contingents la somme correspondant à l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels fournis par ces gouvernements à leurs troupes, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et armes personnelles. Ces prévisions sont fondées sur un effectif de 1 360 hommes de tous grades pour la Force durant cette période.

/...

7. Contributions du personnel

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	-
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	202 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	232 000

61. Les dépenses de personnel indiquées sous la rubrique 1 b) intitulée "Traitements et dépenses connexes de personnel", ont été exprimées en montants nets. Le montant ci-dessus représente donc la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire le montant des contributions auxquelles les fonctionnaires de l'ONU sont astreints conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

8. Recettes provenant des contributions  
du personnel

	<u>Dollars</u>
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1978 : dépenses	-
Période de 12 mois terminée le 24 octobre 1979 : montant révisé	202 000
Période de 12 mois se terminant le 30 novembre 1980 : montant prévu	232 000

62. Les traitements et émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont soumis à une retenue calculée d'après le barème figurant à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation, tel que l'Assemblée générale l'a modifié dans l'annexe à sa résolution 31/141 B du 17 décembre 1976. Ces recettes provenant des contributions du personnel seront versées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a créé par sa résolution 973 A (X), du 15 décembre 1955. Il sera porté au crédit des Etats Membres dans ce Fonds des montants proportionnels à leur contribution au budget de la FNUOD.

63. Le montant des contributions du personnel figurant au poste de dépenses 7 du budget est compensé par le présent poste de recettes provenant des contributions du personnel.

-----